

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 juillet 2013

CP 13/07-10

L'an deux mille treize, le 22 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Montricoux, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**SORTIE DE L'ACTIF
DES BIENS DE FAIBLE VALEUR**

Dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations, l'instruction budgétaire et comptable M 52 prévoit que les départements peuvent, s'ils le souhaitent, sortir de leur inventaire, dès leur complet amortissement, les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le montant unitaire est inférieur à 500 € TTC. Il est précisé que ces biens restent toujours la propriété du Département jusqu'à leur vente ou leur mise à la réforme.

Parmi les biens de faible valeur inscrits à l'inventaire du Conseil Général, figurent les panneaux de signalisation routière, qui peuvent donc, chaque année, être sortis de l'actif. Aussi, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen, un état récapitulatif de ces panneaux, acquis en 2009, pour un montant de 337 561,09 €.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer afin de vous prononcer sur la sortie de l'actif des biens décrits, à savoir les panneaux de signalisation routière.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Se prononce favorablement sur la sortie de l'actif des biens, à savoir les panneaux de signalisation routière acquis en 2009 pour un montant global de 337 561,09 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,